

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 23 juin 2008**  
~~~~~

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA PLACE ETIENNE SANIER A ANIANE
AVENANT N°2 AU LOT 1 « TERRASSEMENT – VOIRIE RESEAUX HUMIDES »

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 juin 2008, Salle du Conseil, au siège de la Communauté de communes, à Gignac, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. DOUYSSSET Bernard - M. CABLAT David - M. CADARS Cyrille - M. CADILHAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme COMBES Caroline - M. CORBEAU Eric - Mme DEJJEAN Anne-Marie - M. DELIEUZE Pascal - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme GALVEZ Fabienne - M. GASTAN François - M. GREZES Frédéric - M. HENRY Marc - M. JEREZ Bernard - M. LAMONT Didier - M. LASSALVY Christian - M. LECOMTE Olivier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre - M. POUJOL Robert - M. RODIER Bruno - M. SIEGEL Robert - M. TREMOULET Bernard - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. YVANEZ André
M. GALABRUN Jacky donne procuration à M. VILLARET Louis - M. SIDERIS André donne procuration à Mme DEJJEAN Anne-Marie

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : Mme BEDES Marie-Claude - M. DEJJEAN Maurice - Mme DELONCA Hélène - M. REQUIRAND Daniel - M. TOURET Jean-Louis - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. PALOC Eric - M. RUIZ Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - Mme CALVIGNAC Brigitte - Mme CONTRERAS Sylvie - M. PIERRUGUES Georges - M. VENTURE Jean-Pierre

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Sur le rapport du Président,

Vu l'article 118 du Code des Marchés Publics 2006,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2008 pour le financement de l'opération de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement de la place Etienne Sanier à Aniane, soit 118 000€ TTC,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 22/05/2008,

Considérant les travaux supplémentaires et les ajustements à réaliser sur le lot 1 de ce marché,

Le quorum étant atteint,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant n°2 au lot 1 « Terrassement – Voirie réseaux humides » du marché de travaux « Aménagement de la place Etienne Sanier à Aniane » attribué au groupement BEC Frères/CIMBA

Montant des prestations supplémentaires (HT) (avenant n°2)	45 253,29 €
Montant initial du marché HT	847 882,05 €
Montant de l'avenant n°1 (novembre 2007)	-6 789,50 €
Nouveau montant du marché HT	886 345,84 €
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial (avenant n°2)	5,34%
Evolution totale par rapport au marché initial (avenants n°1 et 2)	4,54%

- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

La nouvelle dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre 4581 article 458111 du budget principal 2008.

Transmission au Représentant de l'Etat
N°71 le 26/06/2008
Publication le 26/06/2008
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 25/06/2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET